

**DECISION DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N° 2022/36**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Vu le recrutement de M. Mickaël BOCQUIER en qualité de technicien supérieur hospitalier 2<sup>ème</sup> classe au service sécurité incendie et sûreté, rattaché à la direction générale à compter 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- Vu les nécessités de service,

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER (Indre),

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. D'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER, M. Mickaël BOCQUIER, technicien supérieur hospitalier 2<sup>ème</sup> classe au service sécurité incendie et sûreté, reçoit délégation sous réserve du droit d'évocation du directeur pour :

- Signer et déposer plainte à la Police Nationale,
- Signer et déposer plainte à la Gendarmerie Nationale et pour l'ensemble des sites rattachés au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- Signer l'ensemble des documents émis par la commission communale de sécurité, tous les organismes de contrôle et de sécurité sur l'ensemble des sites rattachés au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- Signer l'ensemble des rapports en provenance de la DGAC.

Article 2

M. Mickaël BOCQUIER rend compte à la directrice des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée d'un an et renouvelée par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.

Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

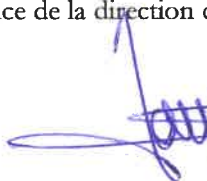
Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.


Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CHATEAUROUX, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

La directrice de la direction commune,

  
Evelyne POUPET.



Le délégataire,  
Le chef du service sécurité incendie et sûreté,

  
Mickaël BOCQUIER